

# **NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe

Le budget primitif est un document de prévisions budgétaires pour l'année à venir. Il se décompose en deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement représentant la gestion des affaires courantes, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux et autres taxes, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et autres produits de gestion courante (loyers, redevances versées par les fermiers notamment).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments et de la voirie, le paiement des consommations d'eau, d'électricité et de gaz, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les divers contrats de maintenance, les salaires du personnel communal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement, y compris l'excédent reporté de 2020, s'élèvent à 2 353 786 €. Ce montant est comparable à celui de 2020.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 486 982 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui va permettre à la commune de mener à bien de nouveaux investissements.

## **La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

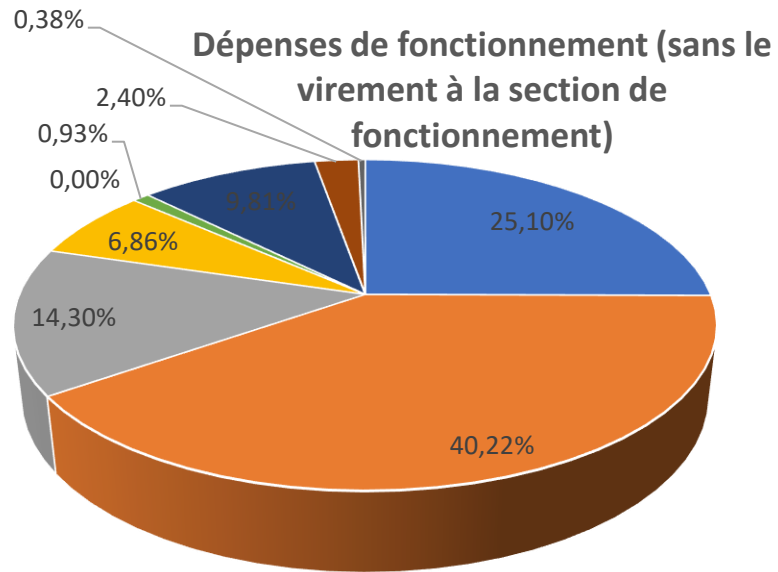
En dépenses, on retrouve le remboursement du capital de l'annuité d'emprunt et tout ce qui fait varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Ce sont notamment :

- La clôture des projets antérieurs ( Pôle Santé, l'extension des ateliers municipaux, mise en sécurité de la route d'Anduze entre le village et le Temple, divers achats validés fin 2020).
- Le financement de nouveaux projets retenus pour 2021 qui sont entre autres : l'achat de mobilier, de matériel ou logiciels informatiques, de divers matériels, des

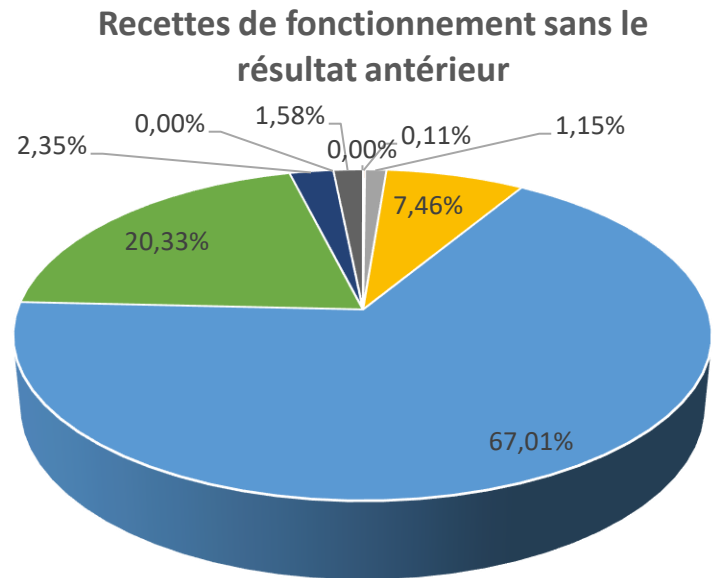
travaux de voirie, l'achat éventuel de foncier, l'aménagement du carrefour du Mas de Martial, l'aménagement d'un cheminement doux depuis le stade jusqu'à la place Rouveret et la réhabilitation des espaces autour de la Mairie et du foyer, des extensions de réseaux, la rénovation du foyer et de la mairie, une modification du PLU, des aménagements à l'école élémentaire, ...

Les recettes quant à elles sont constituées notamment de la Taxe d'Aménagement, du Fonds de Compensation de la TVA, de diverses subventions en lien avec les projets en cours et du virement de la section d'exploitation. Cette année, il est prévu au budget la contractualisation d'un emprunt de 260 000 €.

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 871 731 €.



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- ATTENUATIONS DE PRODUITS
- DEPENSES IMPREVUES
- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES



- RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE
- ATTENUATIONS DE CHARGES
- OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS FINANCIERS

